

# PLACEMENTS SPÉCIALISÉS : MYTHES ET RÉALITÉS

Bien des gens associent les placements spécialisés (ou alternatifs) à des fonds de couverture complexes et aux investisseurs bien nantis. Or, tous les épargnants ont maintenant accès à ces solutions spécialisées, qui connaissent une forte expansion. Nous vous présentons ci-dessous certains des mythes les plus répandus à propos de ces produits.

## MYTHE n°1 Les placements spécialisés sont réservés aux investisseurs institutionnels et aux très bien nantis.

**RÉALITÉ** – Même si les actifs spécialisés ont déjà rimé avec fonds de couverture et placements minimums élevés, les épargnants peuvent désormais investir dans un large éventail de solutions spécialisées qui sont dotées de structures de frais concurrentiels. Le 3 janvier 2019, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont établi un cadre réglementaire exhaustif à l'égard des fonds alternatifs. Ainsi, les investisseurs individuels au Canada ont maintenant accès à une gamme fortement réglementée de fonds spécialisés conçus pour accroître la diversification des placements et mieux contenir la volatilité durant les périodes de turbulences sur les marchés.

## MYTHE n°2 Les placements spécialisés doivent être immobilisés pendant de longues périodes et présentent une liquidité inférieure.

**RÉALITÉ** – Il existe encore des produits alternatifs moins liquides, comme les placements privés et les fonds de couverture, qui s'adressent aux investisseurs institutionnels et aux biens nantis. Cependant, les titres de fonds communs spécialisés, y compris ceux liquides, peuvent être achetés et vendus chaque jour comme ceux des autres fonds communs. Nous comparons dans le tableau ci-dessous les fonds communs ordinaires, les fonds spécialisés liquides et les fonds de couverture.

### STRUCTURES DES FONDS

	FONDS COMMUNS TRADITIONNELS ET FNB*	FONDS SPÉCIALISÉS LIQUIDES	FONDS DE COUVERTURE
Investisseurs cibles	Investisseurs individuels	Investisseurs individuels	Investisseurs qualifiés
Document de placement	Prospectus simplifié	Prospectus simplifié	Notice d'offre
Montant du placement minimal	Faible	Faible	Élevé
Liquidité	Rachats quotidiens	Rachats quotidiens	Liquidité moindre : périodes variables, mais rachats normalement autorisés sur une base mensuelle

\* Fonds négociés en bourse

## MYTHE n°3 Les placements spécialisés utilisent des stratégies risquées et non éprouvées.

**RÉALITÉ** – Depuis des décennies, des fonds de dotation, des fondations et des caisses de retraite emploient avec succès de nombreuses stratégies spécialisées afin de rehausser la diversification des portefeuilles et de procurer à leurs clients de meilleurs rendements ajustés au risque. Certaines stratégies spécialisées présentent plus de risques que d'autres. Celles qui peuvent avoir recours à un effet de levier extrêmement élevé, voire illimité, ont le potentiel de causer d'énormes pertes. Les fonds spécialisés de Dynamique disposent de plusieurs mesures de contrôle du risque qui prévoient des limites en matière de levier financier.

L'expérience du gestionnaire et ses antécédents clairs en matière de rendement revêtent une importance cruciale en ce qui concerne les placements spécialisés. Qu'il s'agisse de ses fonds thématiques ou de ses instruments de couverture destinés aux investisseurs qualifiés, ou encore, de sa nouvelle gamme de produits spécialisés liquides, Dynamique possède une longue feuille de route en matière de solutions alternatives. Elle offre des solutions que les conseillers peuvent utiliser pour élaborer des portefeuilles répondant mieux aux besoins de leurs clients.

**Fonds Dynamique**<sup>MD</sup>  
Investissez dans les bons conseils.

## PLACEMENTS SPÉCIALISÉS : MYTHES ET RÉALITÉS

**MYTHE n° 4** On doit ajouter des placements spécialisés à un portefeuille durant les périodes de replis ou de tensions sur les marchés.

**RÉALITÉ** – Un épargnant qui veut tirer parti des avantages à long terme relatifs à la diversification des stratégies spécialisées devrait miser sur une participation cible à ces produits, peu importe la conjoncture. Il devrait consulter son conseiller pour trouver la pondération qui l'aidera à atteindre ses objectifs financiers.

**MYTHE n° 5** Les placements spécialisés affichent une volatilité plus forte que les actions et les obligations.

**RÉALITÉ** – Comme ils misent sur d'autres sources de rendements (qui ne sont pas liées à celles des marchés boursiers et obligataires), de nombreux actifs spécialisés présentent en fait une volatilité *inférieure* à celle des placements classiques. Combinés à des produits traditionnels, ils ont le potentiel d'accroître la diversification d'un portefeuille moyennant une volatilité moindre et des rendements ajustés au risque supérieurs.

**MYTHE n° 6** Les placements spécialisés sont trop complexes et difficiles à comprendre.

**RÉALITÉ** – Les produits spécialisés englobent une vaste gamme d'actifs et de stratégies. Bien que certains d'entre eux utilisent des stratégies complexes dont la mise en œuvre nécessite une expertise considérable, beaucoup de placements spécialisés sont faciles à comprendre pour de nombreux investisseurs, notamment les fiducies de placement immobilier, les infrastructures et l'or. Ces instruments visent à procurer des rendements qui sont moins corrélés avec ceux des actions et des obligations.

### Communiquez avec votre conseiller financier pour en savoir plus sur les fonds spécialisés actifs de Dynamique.

#### Centre des relations avec la clientèle

Sans frais : 1-800-268-8186

Tél. : 514-908-3217 (français)

514-908-3212 (anglais)

Télé. : 416-363-4179 ou 1-800-361-4768

Courriel : [service@dynamic.ca](mailto:service@dynamic.ca)

#### [dynamique.ca/fondsspecialises](http://dynamique.ca/fondsspecialises)

Les placements dans les fonds communs peuvent entraîner des commissions, des commissions de suivi ainsi que des frais de gestion et des charges. Prenez connaissance du prospectus avant d'investir. Les titres de fonds communs ne sont pas garantis; leur valeur change fréquemment et le rendement antérieur est susceptible de ne pas se répéter. Fonds Dynamique<sup>MD</sup> est une marque déposée de son propriétaire, utilisée sous licence, et une division de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

**Fonds Dynamique<sup>MD</sup>**  
Investissez dans les bons conseils.